

blement d'appliquer le partage des cargaisons aux marchandises échangées à l'intérieur de la zone OCDE et que les États-Unis n'adhéreront pas au code, on peut s'attendre à ce que le code n'ait qu'un effet immédiat minimal sur les transports maritimes canadiens. Le Canada a continué de collaborer avec les autres pays de l'OCDE pour s'opposer à l'introduction de parts de cargaison réservées dans le commerce de vrac sec et liquide. Ces efforts ont été principalement coordonnés au niveau du Comité des transports maritimes de l'OCDE, qui s'est également concentré sur une réaction concertée dans des domaines plus techniques comme la mise en place d'un régime international uniforme d'assurance maritime, processus encore en gestation.

Le Canada a continué de participer activement aux travaux de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI), tant au sein du Conseil, présidé par le représentant canadien, que des comités techniques chargés de l'établissement de normes techniques pour la pollution marine et la sécurité maritime ainsi que de la formulation de conventions internationales visant la mise en application universelle de ces normes.

Le Canada a également participé à un certain nombre de conférences et de réunions techniques sur diverses questions de transport, tenues sous l'égide de l'OCDE, de la CEE, du Conseil des ministres des Transports de l'Europe ainsi que d'autres organisations et institutions internationales.

Espace et communications

Le Canada, qui est un pays immense, a toujours reconnu la nécessité d'une coopération internationale dans les activités spatiales. Cette coopération a pris la forme d'une participation aux activités des organismes multilatéraux et à des activités de coopération bilatérale.

Le Canada a continué de s'intéresser aux activités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU. Mentionnons notamment à ce chapitre la deuxième session du Groupe de travail d'experts de l'emploi de sources d'énergie nucléaire dans l'espace extra-atmosphérique ainsi que le début d'une sérieuse étude juridique de la question. Le Canada a poursuivi ses préparatifs en vue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se tiendra en août 1982 à Vienne. Il a en outre décidé de participer à deux programmes de l'Agence spatiale européenne, portant sur la télédétection et les télécommunications par satellite. La collaboration avec l'Administration américaine de l'aéronautique et de l'espace (NASA) s'est poursuivie, et plusieurs programmes conjoints ont été recensés. L'un des aspects les plus visibles de la coopération spatiale canado-américaine a été la construction et la livraison par le Canada du bras télémanipulateur de la navette spatiale.

Dans le domaine des communications, un grand nombre d'activités se sont déroulées à l'OCDE, notamment en ce qui

concerne le concept de révolution de l'information. Le Canada n'a pas entériné les Lignes directrices de l'OCDE régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontière de données de caractère personnel, attendant l'achèvement d'une évaluation de l'incidence des échanges de données transfrontière sur son territoire. Le sous-ministre des Communications a présidé une conférence à un échelon élevé sur les politiques de l'information, de l'informatique et des communications, la première du genre à être tenue par l'OCDE depuis 1975.

Un autre événement important a été la première session de la conférence administrative régionale de l'Union internationale des télécommunications (UIT) chargée de mettre en place un plan pour toutes les stations de radiodiffusion MA de l'hémisphère occidental. La deuxième et dernière session de cette conférence se tiendra à la fin de 1981.

Investissements, propriété intellectuelle et concurrence

La participation active du Canada à l'étude multilatérale des questions d'investissements étrangers s'est poursuivie tout au long de l'année. À l'OCDE, l'effort a porté sur le recensement des stimulants et des antistimulants aux investissements, avec une insistance particulière sur les facteurs internationaux. Les travaux subséquents se concentreront sur une évaluation de la pertinence économique de ces stimulants et antistimulants. Au sein des Nations Unies, les négociations sur un code de conduite des sociétés transnationales se sont intensifiées; un texte complet est attendu pour 1981.

Au pays, deux initiatives touchant les investissements ont suscité de l'intérêt à l'étranger. La première a été l'annonce que le Canada entend renforcer le mandat de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE) pour lui confier notamment les examens de performance des grandes entreprises étrangères. La deuxième a été la canadienisation annoncée dans le Programme énergétique national. Le Canada a fait clairement savoir, dans les instances bilatérales et multilatérales, qu'il souhaitait toujours appliquer le « traitement national », mais que le fort taux de propriété étrangère exigeait l'application de certaines mesures spéciales.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, on a poursuivi le travail de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, principal instrument international régissant les droits de propriété industrielle comme les brevets et les marques de commerce. Peu de progrès ont été réalisés en ce sens pendant la Conférence diplomatique tenue à Genève en février; les négociations devraient toutefois reprendre à Nairobi en septembre 1981.

Dans le domaine de la politique de la concurrence, la Conférence de la CNUCED sur les pratiques commerciales restrictives a adopté un ensemble de principes et de règles volontaires visant à contrôler les abus découlant des pratiques commerciales restrictives ayant des effets défavorables sur les échanges